## Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



1<sup>er</sup> décembre 2015

SESSION ORDINAIRE 2015-2016

# PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2015 ET PROPOSITION DE BUDGET INITIAL 2016 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

#### **RAPPORT**

fait au nom de la commission spéciale du Budget et du Compte par M. Marc LOEWENSTEIN

#### **SOMMAIRE**

1.	Désignation du rapporteur	3
2.	Examen conjoint	3
3.	Exposé de M. le Secrétaire général	3
4.	Exposé de Mme la Présidente du Parlement	4
5.	Discussion générale et examen des tableaux	4
6.	Votes	6
7.	Approbation du rapport	6
8.	Annexes	7

Membres présents : M. Ridouane Chahid, M. Emmanuel De Bock (remplace M. Michel Colson), M. Olivier de Clippele (président), Mme Caroline Désir, M. André du Bus de Warnaffe (remplace M. Hamza Fassi-Fihri), M. Marc Loewenstein et M. Gaëtan Van Goidsenhoven (remplace M. Boris Dilliès).

Membres absents: M. Michel Colson, M. Boris Dilliès, M. Hamza Fassi-Fihri et Mme Catherine Moureaux.

Etaient également présents à la réunion : Mme Julie de Groote (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (assistant comptable).

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 94 du Règlement, la commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015, la proposition d'ajustement du budget 2015 et la proposition du budget initial 2016 du Parlement francophone bruxellois.

#### 1. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 8 membres présents, M. Marc Loewenstein est désigné en qualité de rapporteur

#### 2. Examen conjoint

Sur la proposition du Président de la commission, celle-ci marque son accord à un examen conjoint de la proposition d'ajustement du budget 2015 et proposition de budget initial 2016 du Parlement francophone bruxellois.

#### 3. Exposé de M. le Secrétaire général

#### Ajustement 2015

Comme annoncé dans les documents déposés, l'ajustement budgétaire est le reflet de différents facteurs principaux qui ont influencé favorablement tant les dépenses que les recettes. Il faut citer :

- l'inflation modérée qui, contrairement aux prévisions du Bureau du Plan de l'époque, a eu pour conséquence qu'aucune indexation n'a été enregistrée;
- l'effectif du Cabinet de Madame la Présidente qui est resté incomplet pour les 2/3 de l'année 2015;
- la nouvelle politique d'impression des documents parlementaires.

En recettes, les décomptes 2013 et 2014 des charges d'occupation du bâtiment sont enfin parvenus en provenance du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRBC) et aboutissent à une restitution d'une partie des provisions versées. Par ailleurs, il convient d'acter la participation financière du PRBC au nettoyage de la résille du bâtiment du PFB.

Ainsi, il a été permis, lors de l'ajustement, d'intégrer dans le budget ordinaire certaines dépenses (investissements et travaux dans le bâtiment/mobilier) actuellement à charge du budget extraordinaire et de

constituer une « réserve » de 125.000 € permettant de répondre, dès 2016, au souhait du Collège de voir le Parlement participer à l'effort général.

Quant au détail de l'ajustement apporté aux différentes rubriques, il est repris dans le document.

#### **Budget initial 2016**

M. le Secrétaire général déclare que la comparaison de l'ensemble des dépenses des budgets ordinaires et extraordinaires initial 2015 avec ceux de l'initial 2016 permet de constater une très légère baisse des dépenses globales.

La hausse entre l'initial 2015 et l'initial 2016, en termes de budget ordinaire, est par ailleurs très limitée, si tant est qu'il est acté que l'initial 2016 intègre dorénavant des dépenses préalablement assumées par le budget extraordinaire (travaux – rafraîchissement bâtiment/mobilier).

Il faut également tenir compte qu'une partie des dépenses en termes de personnel sont liées à la prise en charge des congés préalables à la pension d'un agent de niveau A sur une année complète, d'un agent de niveau A sur un quadrimestre et d'un agent de niveau C sur 11 mois en 2016.

De plus, comme indiqué dans le document parlementaire, le Bureau poursuit sa politique de rééquilibrage du cadre du Parlement francophone bruxellois et procédera donc dans le courant de l'année 2016 à un recrutement au niveau B pour le service informatique, le service législatif et le service des relations publiques. Ces recrutements sont contrebalancés par le fait qu'aucun agent de niveau A n'a été engagé depuis 2013 et ne devrait l'être en 2016, malgré les départs de deux agents de niveau A, l'un en 2015 et l'autre courant 2016. Au final, hors les départs en congé préalable à la pension, l'opération permettra une stabilité des dépenses de personnel.

Pour le surplus, le budget, annoncé comme étant stable dans l'ensemble, reflète les choix du Bureau au niveau de l'informatique, des relations publiques et de la maîtrise des frais d'impression des documents parlementaires.

Concernant les recettes, le Bureau a accepté de consentir à une baisse de la dotation (− 100.000 € entre 2015 et 2016) compensée grâce à la réserve constituée pendant l'exercice 2015, comme précédemment développé, et à la réserve bâtiment, comme prévu par le passé.

M. le Secrétaire général se tient à la disposition des Commissaires pour toute information complémentaire.

#### 4. Exposé de Mme la Présidente du Parlement

Mme la Présidente du Parlement entend souligner les grandes lignes du budget du Parlement. Pour l'initial 2016, il faut savoir que le Parlement recevra une dotation de 3.850.000 €, au lieu de 3.950.000 €. Le différentiel de 100.000 € est un effort réalisé par le Parlement au moyen de ses fonds propres.

À titre de comparaison, le budget du PRBC s'élève à 43.000.000 €.

Les postes les plus importants sont les suivants :

- Personnel du Greffe : 1.990.000 €;

Personnel du Cabinet de la Présidence : 300.000 €;

Loyer du bâtiment au PRBC : 350.000 €;

 Prestations des huissiers du PRBC et de réalisation des comptes rendus de séances plénières : 110.000 €;

Frais liés à la gestion salariale : 13.000 €;

Aide aux groupes politiques : 264.000 €;

Dotation vice-présidences : 96.000 €.

Mme la Présidente du Parlement ajoute qu'au regard de ces montants le Parlement francophone bruxellois n'a pas à rougir. Par ailleurs, le rythme et le succès des différentes activités développées par celui-ci, en ce compris l'activité parlementaire au sens propre (expositions photos, activités citoyennes, Jeudis de l'hémicycle, travail législatif, ...), permettent de conclure à une gestion raisonnée et raisonnable des deniers publics.

# 5. Discussion générale et examen des tableaux

Un premier commissaire souhaite obtenir des informations complémentaires quant à l'évolution des frais de personnel (augmentation de 90.000 €), à l'augmentation du montant de moindre importance porté en rubrique C3 « Abonnement », ainsi qu'en ce qui concerne les différentes rubriques liées à l'informatique.

À ce sujet, il souhaite obtenir davantage d'explications quant aux dépenses reprises dans les rubriques D4 (matériel informatique) et D5 (internet) et, plus généralement, aux incidences budgétaires (coûts en matériel et en personnel) et à l'objet du plan informatique arrêté par le Bureau.

Le député note une évolution des frais relatifs aux Relations publiques et internationales qui mériterait d'être illustrée. Il cite notamment l'exemple des dépenses d'organisation de colloques qui augmentent à concurrence de 12.500 €.

Un deuxième commissaire déclare se joindre aux questions soulevées par le premier commissaire concernant les rubriques informatiques. Par ailleurs, il souhaite qu'un effort soit réalisé quant à l'ergonomie du site internet du Parlement, et plus particulièrement l'accessibilité aux documents parlementaires. Le site internet est un outil essentiel de démocratie et, à son estime, les recherches y sont trop laborieuses.

Quant à la mission du Bureau à Paris, il demande à pouvoir disposer du rapport établi. Le député ne remet pas en cause ce genre de missions parce qu'elles apportent leurs lots d'informations utiles. Cependant, il lui semble indispensable que celles-ci soient communiquées à l'ensemble des députés en temps et en heure.

Par ailleurs, il se demande également si la délégation ne pourrait pas être élargie, le cas échéant, à d'autres parlementaires que ceux qui sont membres du Bureau. Cette possibilité permettrait de tenir compte des affinités de certains députés par rapport aux matières en lien avec les missions dont question.

Ensuite, il s'interroge sur le suivi du projet de retransmission des séances en streaming vidéo.

Il constate qu'une somme est toujours réservée à la future Commission de déontologie mais que cette dernière n'a toujours pas été mise en place.

En outre, il s'interroge également sur la pertinence de l'intervention « Téléphonie » au profit des membres du Bureau élargi dont le montant n'est plus en adéquation avec la réalité actuelle du marché (75 € par mois).

Enfin, il s'interroge sur la politique menée par le Bureau en termes de placements financiers. Dans la mesure où personne n'ignore que les intérêts bancaires sont quasi nuls, il se demande si orienter les placements vers des domaines éthiques ou à finalité sociale ne peut pas constituer une option envisageable, même s'il a déjà été précisé que les conditions imposées au banquier du Parlement (Nagelmakers –

ex-Delta lloyd) lui imposent le respect de critères éthiques.

Un troisième commissaire se réjouit de constater une baisse de la dépense consacrée à l'impression des documents parlementaires.

Il s'associe à la question du premier commissaire relative à l'augmentation des frais d'organisation de colloques repris dans la rubrique H4.

Par ailleurs, il s'interroge quant à la diminution des montants inscrits pour les dotations aux groupes politiques.

Enfin, au risque de se répéter, il souhaiterait que soit expliquée la politique menée par le Bureau en matière de parrainages. Quels sont les critères d'octroi et quelles ont été les activités parrainées au cours de l'exercice écoulé?

Mme la Présidente du Parlement tient à rappeler, comme le Secrétaire général l'a expliqué dans son exposé, que la hausse de la charge salariale s'explique tant par des critères ponctuels que structurels. D'un point de vue ponctuel, il y a la prise en charge en 2016 de différents « congés préalables à la pension » dont ceux de deux agents de niveau A (12 mois pour l'un et 4 mois pour l'autre) et d'un agent de niveau C (11 mois + prime de départ). D'un point de vue plus structurel, la Présidente insiste sur le fait que les 2 agents de niveau A ne sont pas remplacés en cette qualité. En application de sa politique de rééquilibrage du cadre, le Bureau procédera en 2016 au recrutement d'un assistant informaticien, d'un assistant au service des relations publiques et d'un assistant au service législatif. Pour ces deux derniers emplois, une réserve de recrutement est disponible.

Mme la Présidente précise qu'à terme ce rééquilibrage devrait permettre de lisser la hausse due aux congés préalables à la pension et se clore par une stabilité des dépenses de personnel.

Elle développe les aspects intéressants de la mission menée par le Bureau à Paris et, en particulier, la rencontre avec Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, ainsi que les acteurs de l'asbl « Singa ». Le projet « Comme à la maison » développé par celle-ci a été examiné avec attention par les membres du Bureau présents. Cette rencontre a d'ailleurs permis de l'associer au Jeudi de l'hémicycle consacré à l'accueil et l'accompagnement des réfugiés. Des contacts politiques de haut niveau furent également à l'agenda.

Elle évoque ensuite le projet du Bureau de se rendre en mission au Liban. Pour des raisons de sécurité, la mission est compromise. Mme la Présidente annonce qu'elle réfléchira avec le Bureau à la demande du deuxième Commissaire quant au fait d'associer des députés qui ne sont pas membres du Bureau à l'une ou l'autre mission parlementaire en fonction des affinités avec l'objet de la mission. À titre personnel, elle déclare y être favorable selon des règles à fixer de commun accord avec les groupes politiques.

À propos du site internet, Mme la Présidente ajoute qu'il est effectivement prévu de redynamiser celui-ci. Elle émet l'idée d'y associer certains députés afin qu'ils puissent exprimer leurs besoins, au-delà de ceux du service des relations publiques pour lequel le site constitue une première vitrine.

En ce qui concerne les parrainages, Mme la Présidente rappelle qu'il ne s'agit que de pérenniser ce qui existe depuis de nombreuses années, selon des critères arrêtés par le Bureau. La liste des associations parrainées pourra être jointe au rapport.

À propos du colloque relatif à la démocratie participative, Mme la Présidente annonce que les suites à y apporter ont été suspendues, dans la mesure où les trois Parlements bruxellois ont engagé, de façon conjointe, une réforme de leur règlement respectif dans le sens d'un accroissement de la participation citoyenne.

En termes d'activités, Mme la Présidente émet le souhait que les députés soient davantage présents aux expositions de photographies organisées dans l'Espace jardin du bâtiment Lombard 77, très belle vitrine pour le Parlement.

**M.** le Secrétaire général apporte les précisions suivantes quant aux différentes questions soulevées en ce qui concerne l'informatique.

Le plan informatique arrêté par le Bureau part du constat que les différentes applications fonctionnelles indispensables au Greffe atteignent 10 années d'existence (gestion des expéditions groupées du courrier, gestion des disponibilités du personnel, ...). Soit leur maintenance devient progressivement difficile, soit leur fondement devient obsolète. Ces applications doivent être mises à jour, ou même entièrement réécrites, sur la base des technologies actuelles « web based ».

Un intranet et un extranet doivent également être mis en place à terme.

De même, le site internet et le logiciel de gestion électronique des documents (Thémis) datent de 2012 et ont été développés, à l'époque, pour répondre aux besoins essentiels mais sans recouvrir toutes les fonctionnalités possibles ou simplement utiles. Ces outils doivent donc être non seulement mis à jour mais aussi étendus. L'accessibilité du site aux outils actuels (tablettes, smartphones, ...) doit également être améliorée.

D'autres fonctionnalités seront développées pour aller encore plus dans le sens d'un Parlement « sans papier ».

De plus, des transferts vers des technologies actuelles sont nécessaires pour permettre aux applications d'évoluer réellement dans le contexte informatique actuel.

Pour aboutir à ces résultats, une double approche est envisagée. La première consiste à recourir à des prestataires externes de haut niveau, au moyen d'un accord-cadre qui permet, dans le cadre d'un marché public, de retenir le meilleur des prestataires selon les différentes spécialités nécessaires. La seconde a trait au recrutement d'un assistant informaticien au profil orienté « développement applicatif et web ».

À cet égard, M. le Secrétaire général rappelle que l'équipe actuelle de deux informaticiens (un niveau A et un niveau B orienté « administrateur réseau ») est devenu trop serrée au vu de l'évolution actuelle de la structure informatique du Parlement francophone bruxellois qui prend en charge, outre l'informatique pur, une série de nouvelles fonctionnalités (téléphonie numérique, soutien logistique aux activités organisées par le Service des Relations publiques et la Présidence et soutien logistique ponctuel lié aux technologies globales du bâtiment). En annexe au rapport sera joint un tableau reprenant l'évolution de l'infrastructure informatique entre 2005 et 2015.

Enfin, à titre informatif, il est précisé que l'équipe informatique du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte sept agents, alors que celle du PRBC en a six, tout en disposant par ailleurs de budgets de développements externes. En matière informatique, il est évident que tout ne peut se comparer en termes d'échelle mais qu'une équipe de deux personnes est devenue trop limitée.

Concernant la rubrique D4, le montant de 25.000 € peut se répartir approximativement de la manière suivante : de 2.500 € à 3.000 € par an pour les différentes licences (logiciel comptable, logiciel anti-virus, logiciel de traitement de photo, ...), 1.500 € pour le petit matériel, et le solde pour le matériel d'infrastructure (par exemple, serveur).

Quant à la retransmission des séances en streaming vidéo, une note sera présentée prochainement au Bureau pour analyser l'opportunité de cette dernière en considération des coûts annoncés.

À la question relative aux abonnements, M. le Secrétaire général précise qu'il s'agit des abonnements à la télédistribution : il y en avait un pour l'immeuble de la rue Ducale (Cabinet de la Présidence) et il y en a trois actuellement.

Concernant la commission de déontologie, M. le Secrétaire général ne peut que répondre qu'effectivement une somme reste disponible mais qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur le fond de ce dossier.

A la question de l'évolution à la baisse de l'aide aux groupes, elle s'explique par la présence, pour la législature actuelle, de députés indépendants n'ouvrant pas de droit au financement.

#### 6. Votes

- Le tableau des dépenses ordinaires est adopté à l'unanimité des 8 membres présents.
- Le tableau des dépenses extraordinaires est adopté à l'unanimité des 8 membres présents.
- Le tableau des recettes ordinaires est adopté à l'unanimité des 8 membres présents.
- Le tableau des recettes/prélèvements sur fonds propres est adopté à l'unanimité des 8 membres présents.
- La commission adopte l'ensemble des propositions d'ajustement du budget 2015 et du budget initial 2016 du Parlement francophone bruxellois à l'unanimité des 8 membres présents

#### 7. Approbation du rapport

A l'unanimité des 8 membres présents, la commission accorde sa confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Le Président,

Marc LOEWENSTEIN

Olivier de CLIPPELE

### 8. Annexes

#### Annexe 1 Évolutions de l'infrastructure informatique au cours de la dernière décennie

	2005	2015
Nombre de serveurs physiques	4	15
Nombre de réseaux logiques (sous-réseaux ou VLAN)	1	14
Nombre de commutateurs (ou switches) (nb : il s'agit des équipements actifs du réseau, situés à chaque étage du bâtiment)	2	12
Accès Wifi	Inexistant	Solution intégrée et sécurisée destinée au transport des données et de la voix
Pare-feu (Firewall) nb : composant central de la sécurité vis-à-vis du monde extérieur ainsi qu'entre les sous-réseaux internes)	Administré par le CIRB (pare-feu basé sur IPTABLE)	Administré par le PFB (Pare-feu intelligent FORTIGATE)
Messagerie	Gestion hybride PFB/ CIRB	Gestion autonome PFB
Site Internet	Hébergé par le CIRB	Hébergé au PFB
Architecture du site Internet	Pages statiques	Pages dynamiques et statiques
Base de données documentaire	Inexistante	Réalisée (Thémis)
Liaison dynamique des documents parlementaires à leurs auteurs	Inexistante	Réalisée (Site Web)
Bande passante de l'accès extérieur	1 Mb/s	100 Mb/s
Technologie réseau physique	Ethernet – cuivre 10/100 Mb/s	Ethernet – Fibre / cuivre 1 Gb/s
Téléphonie	Analogique (nécessitait un câblage physique distinct)	Numérique (intégrée au réseau informatique (VOIP))
Architecture des sauvegardes (backups)	Backup local (serveur local de centralisation des backups)	Backup local et distant (serveur local de centralisation des backups et serveur distant (CIRB))

Annexe 2 Liste des parrainages accordés par le Bureau

Association	Manifestation	Date récep.	Date manifest.	Décision Bur	Montant alloué	Date liquid.
ASBL ITANU	Au bout du conte	20-01-14	21-05-14	24-01-14	2,000,00€	22-05-14
ASBL Divers-City	Diwan Awards	20-01-14	21-02-14	07-02-14	1,500,00€	29-04-14
ASBL Parcours et Partage	Jénocide: douleur des femmes tutsie	04-02-14	04-06-14	21-02-14	2,000,00€	22-05-14
FFSB asbl	10 ans reconnaissance langue des signes	17-01-14	07-06-14	24-01-14	1,500,00€	18-06-14
Centre Wallonie-Bruxelles	Le court en dit long	17-01-14	07-06-14	24-01-14	1,500,00€	18-05-14
ASBL CC Wolubilis	Journée parents/enfants admis	20-02-14	27-04-14	14-03-14	1,500,00€	23-05-14
ASBL Entrela patchwork	Patchwork	14-01-14	5 et 6/04/2014	24-01-14	2,000,00€	26-06-14
Fédération nat. Combattants belges	Devoirs et mémoire		17-24/01/2014	24-05-13	1,500,00€	23-06-14
ASBL Think art	The Diversity project	14-02-14	15-05-14	14-03-14	1,500,00€	30-06-14
ASBL The New Baroque Times	Passions et destins de femmes	17-03-14	23-24/05/2014	28-03-14	1,500,00€	30-06-14
MDLF	Concours de textes (prix)	Dec. 2014	2014	10-01-14	2,250,00€	01-06-14
Alerte urbain	Human beat box	01-10-14	01-11-14	10-10-14	2.000,00€	04-11-14
ASBL CHS – ESPAS	Surdité et interculturalité	30-05-14	14-11-14	10-10-14	1,200,00€	02-12-14
ASBL Art Universel	Festival mini-film bruxellois	09-09-14	Dec. 2014	30-09-14	2,000,00€	18-12-14
ASBL Le syndicat prohibé	Art by Friends	24-04-14	3-4/05/2014	28-03-14	1,250,00€	16-03-15
inson française	Edition 2014	24-10-14	13-12-14	28-11-14	2,500,00€	16-03-15
Double Impakte ASBL	Conférence jeunes entrepreneurs	07-04-15	19-05-15	24-04-15	300,00€	10-06-15
AOP Bruxelles Ouest - Opdebeeck Guy	Centenaire de la grotte ND Lourdes	24-03-15	01-05-15	24-04-15	1,000,00€	10-06-15
ASBL Media animation	Foire aux initiatives interculturelles	11-02-15	21-03-15	27-02-15	2,000,00€	10-06-15
Centre Wallonie-Bruxelles	Court en dit long	19-01-15	06-06-15	22-01-15	1,500,00€	30-06-15
CC Jacques Frank	Expo photo Dakoua	03-04-15	mai-15	24-04-15	1,000,00€	09-07-15
Maison de la Francité	Concours 2015	19-01-15	05-06-15	22-01-15	2,250,00€	09-09-15
Le Train des 1000 2015	SINI-/I	07-05-15	mai-15	10-10-14	5,500,00€	16-09-15
ASBL La Pouponnière	Keep calm and keep crossing	14-07-15	12-09-15	15-07-15	1,000,00€	13-10-15
ASBL Dardaar	Site internet de traductions d'articles	11-09-15	19-09-15	18-09-15	2,000,00€	16-10-15
ASBL Confluences	Variations crépusculaires	01-05-15	10-11-15	03-07-15	1,500,00€	21-10-15
ASBL Les amis des Pilifs	Gala	22-10-15	08-11-15	26-10-15	1,500,00€	31-10-15